



Source : AEE/Projet IEVP-SEIS/Gouvernance et réseaux

Sujet : Réflexions sur les possibles évolutions du SEIS

POUR INFORMATION

Ce texte a été rédigé exclusivement à titre d'information, pour préparer les ateliers des régions Est et Sud de l'IEVP sur la mise en œuvre des flux de données, en mars et avril 2013.

Introduction

Cela fait maintenant cinq ans que la Commission Européenne a proposé des solutions visant à améliorer la collecte, l'échange et l'utilisation de données et d'informations liées à l'environnement en Europe dans une communication intitulée « Vers un système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) »¹. Bien que le terme SEIS appartienne aujourd'hui à la terminologie couramment employée par toutes les personnes qui utilisent et analysent des données environnementales, nous continuons néanmoins de travailler pour que chacun ait une vision commune des systèmes de partage d'informations environnementales. Même s'il a été difficile de parvenir à un consensus concernant la mise en œuvre des **principes du SEIS**², nous avons saisi cette opportunité pour faire comprendre aux pays et à la communauté internationale dans son ensemble l'importance du partage des données et des informations. Le nombre croissant de projets fondés sur les principes du SEIS nous encourage à renforcer la coopération à travers des thématiques et des réseaux. Ce document fournit quelques réflexions sur l'importance du partage des données dans notre démarche d'amélioration de l'environnement, en prêtant une attention particulière au voisinage européen.

¹ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0046:FIN:FR:PDF>

² Les sept principes du SEIS sont : 1) l'information doit être gérée aussi près que possible de sa source ; 2) l'information doit être recueillie une seule fois et partagée ensuite entre les différents intéressés pour répondre à des buts multiples ; 3) l'information doit être facilement accessible aux autorités publiques et leur permettre de remplir aisément leurs obligations juridiques en matière de notification ; 4) l'information doit être facilement accessible aux utilisateurs finaux, essentiellement les autorités publiques à tous les niveaux, du niveau local au niveau européen, afin de leur permettre d'évaluer en temps utile l'état de l'environnement et l'efficacité des actions menées, et d'élaborer une nouvelle politique ; 5) l'information doit également être à la disposition des utilisateurs finaux, autorités publiques et citoyens, afin de leur permettre de réaliser des comparaisons à l'échelle géographique appropriée (par exemple, au niveau des pays, des villes, des bassins hydrographiques) et de participer de façon utile à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique environnementale ; 6) l'information doit être totalement disponible pour le grand public, en tenant dûment compte du niveau approprié de compilation et des contraintes de confidentialité, et ce, dans les langues adaptées au niveau national ; et enfin, 7) le partage et le traitement de l'information doivent être réalisés au moyen d'outils logiciels communs et libres / à source ouverte.

La mise en œuvre du SEIS peut être abordée de différentes manières, en fonction bien sûr de son vaste éventail d'objectifs et des éléments sélectionnés. Si le terme SEIS fait référence à un « système », il serait néanmoins préférable de le considérer comme un « processus ». Les définitions du SEIS s'appuient sur trois éléments principaux : l'amélioration de la **coopération** et la construction de réseaux (humains) de fournisseurs et d'utilisateurs de données et d'informations ; la production d'informations, pertinentes en termes de stratégie, et comparables (un **contenu** commun) et enfin, l'application de technologies modernes d'information par le web et de communication (une **infrastructure** technique partagée). Selon certains, il s'agit d'un changement d'approche : plutôt que de simplement communiquer des données afin de satisfaire certains besoins et à certains engagements, les fournisseurs de données doivent créer des *services* qui rendent les informations disponibles pour de multiples utilisateurs, hommes et machines.

Une information opportune et de qualité est nécessaire pour élaborer et appliquer des politiques, orienter l'affectation de ressources financières, renforcer la démocratie environnementale et la mise en œuvre d'accords régionaux et internationaux pour traiter des problèmes transfrontaliers liés à l'environnement. En effet, deux tendances majeures justifient la demande croissante d'un meilleur partage et d'une meilleure disponibilité des informations environnementales : d'une part, l'accès à l'information est fortement hiérarchisé (et pas uniquement « sur demande ») ; d'autre part, le volume de la législation (inter)nationale sur l'environnement a sensiblement augmenté ces dernières années, et par conséquent, le reporting est devenu plus exigeant et chronophage. Les autorités nationales doivent réduire la charge administrative que représente ce surcroît de reporting et élaborer des méthodes plus efficaces et plus ouvertes pour collecter les données et informations et fournir des analyses pertinentes qui se prêtent à de multiples applications.

Le projet « Vers un système de partage d'informations sur l'environnement dans le Voisinage Européen » (projet IEVP-SEIS)³ est un projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE), en collaboration avec les pays partenaires. D'une durée de quatre ans (jusqu'en septembre 2014), ce projet s'appuie sur l'expérience de l'AEE avec le réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (Eionet)⁴ et sur des partenariats stratégiques : le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-NU). Le réseau Eionet a pour objectif de fournir des données, des informations et des expertises opportunes et de qualité afin d'évaluer l'état de l'environnement en Europe et les pressions qu'il subit. Il permet ainsi aux décideurs de prendre des mesures appropriées pour protéger l'environnement tant au niveau national qu'européen, et surveiller l'efficacité des politiques et des mesures existantes.

Parmi les solutions susceptibles d'aider les membres d'Eionet et les pays coopérants à fixer des priorités lors de la mise en place de procédures de reporting de données, on compte les *flux de données prioritaires*. Ces flux consistent à montrer les avancées réalisées en fonction de critères communs, immuables et clairement définis, de façon que les pays puissent identifier et valider les ressources institutionnelles dont ils ont besoin pour les procédures de reporting courantes. Ils ont également pour but d'inciter les pays à améliorer leurs performances par le biais d'une compétition amicale, en mettant l'accent sur les réussites plutôt que sur les échecs. Pendant la dernière session

³ <http://enpi-seis.ew.eea.europa.eu/>

⁴ <http://www.eionet.europa.eu/>

d'évaluation, 16 flux de données ont été évalués, soit environ la moitié des 2 300 livraisons de données reçues entre mai 2011 et avril 2012⁵. La force et la stabilité de la structure Eionet, avec des centres de référence nationaux (NRC) désignés pour 27 domaines dans chacun des pays membres ou coopérants, sont les artisans du succès de cette entreprise.

La collaboration et la participation qui accompagnent l'élaboration des flux de données témoignent de la capacité d'Eionet à jouer un rôle-clé dans la mise en œuvre du SEIS puisque les systèmes de reporting concernés sont en train d'être modernisés en vue de constituer un réseau de systèmes décentralisés fournissant un accès en ligne aux données, qui seront elles-mêmes gérées au plus près possible de la source sans nuire à l'assurance-qualité.

La coopération

Pour ce processus, le projet IEVP-SEIS a contribué à établir deux points focaux nationaux (NFP) pour chacun des 16 pays partenaires. Ces NFP sont de hauts fonctionnaires qui représentent les organismes chargés respectivement de l'environnement et des statistiques, et qui gèrent et développent le système d'information environnementale dans ces pays. Ce sont des éléments essentiels du projet IEVP-SEIS, dont l'objectif principal est de renforcer les infrastructures institutionnelles pour la gestion et le partage des données environnementales, en facilitant et en favorisant la mise en place de réseaux nationaux d'information environnementale. La durabilité de tels réseaux et la poursuite des activités de partage d'information sont tributaires de l'identification et de la mise en place d'unités de coordination pour ces réseaux.

Un contenu commun

La volonté d'encourager la production d'un *contenu* commun et compatible figure parmi les points d'entrée et les priorités du projet IEVP-SEIS. Ces données sont traitées et compilées selon des méthodes et des normes uniformisées (lien aux indicateurs) de sorte que les résultats puissent être analysés avec des approches communes (lien aux évaluations). Pendant la première moitié du projet, on a beaucoup insisté sur le développement et l'acceptation de structures de données et d'indicateurs communs, en partenariat avec le groupe de travail mixte de la CEE-NU sur les indicateurs pour l'environnement dans les pays de l'est, et pour appuyer l'initiative Horizon 2020 et le Partenariat euro-méditerranéen pour les Pays du Sud. Ce processus a suffisamment évolué pour que les outils et méthodes de reporting de données développés et coordonnés par l'AEE soient en train d'être adaptés et mis à disposition des pays voisins afin de faciliter l'accès ouvert aux ensembles de données, ainsi que leur partage et leur réutilisation.

Des développements récents

Il importe de souligner la distinction entre *données* (comme par exemple dans le cas des flux de données) et *indicateurs* environnementaux. Un indicateur est une mesure, généralement quantitative, qui peut servir à illustrer et à communiquer de manière simple les phénomènes

⁵ <http://www.eea.europa.eu/publications/eionet-priority-data-flows-2012>

complexes, y compris les tendances et les avancées dans le temps. Afin de mieux définir et différencier les divers types d'informations nécessaires pour soutenir le processus stratégique, le référentiel MDIAK (surveillance, données, indicateurs, évaluations, connaissances) s'avère d'une grande utilité. Les résultats de la surveillance et de l'observation deviennent des ensembles de données, sur lesquels s'appuie la production d'indicateurs pour évaluer une situation, et par conséquent augmenter notre niveau de connaissance. Selon un des principes fondamentaux de la démarche SEIS, l'information devrait être « recueillie une seule fois pour être partagée avec d'autres à des fins multiples ». Dans le cas présent, il s'agit de la production d'indicateurs pour tout processus, organisation ou tierce personne concerné.

Au niveau mondial, on s'efforce de rationaliser et de faciliter l'accès à l'information et à la connaissance en matière d'environnement. A titre d'exemple, citons le lancement, en 2012, du prototype UNEP-Live (pour surveiller l'état de l'environnement via l'accès aux données, cartes, graphiques, indicateurs et rapports) d'une part, et du portail InforMEA (portail d'information des Nations Unies sur les Accords environnementaux multilatéraux (MEAs)) d'autre part. L'AEE est un partenaire actif de ces deux initiatives.

Au niveau européen, les efforts se poursuivent depuis 2009 à travers les projets SENSE (Partage de l'état et les perspectives de l'environnement national à l'échelle européenne) et SENSE-2, tous deux coordonnés par l'AEE. Ces derniers visent à développer et à tester l'infrastructure et la méthode informatiques permettant l'échange automatisé de données entre les pays et l'UE, entre l'UE et les pays, et entre les pays, avec pour objectif d'établir un système partagé d'information environnementale permettant d'évaluer l'environnement à l'échelle nationale. SENSE a mis en place un processus automatisé grâce auquel les pays concernés ont pu transmettre des données sur l'état de l'environnement à partir de sites web nationaux vers les pages web labellisées « évaluations nationales » prévues par l'AEE, dans le cadre du SOER 2010 (Rapport sur l'état et les perspectives de l'environnement en Europe). La deuxième phase du projet SENSE, lancée en 2012, se concentre sur l'échange d'indicateurs.

Le développement de la Politique de l'Information de l'AEE représente une avancée supplémentaire vers la mise en œuvre de la méthode SEIS en Europe. Le but de cette politique est de promouvoir la diffusion et l'accès ouvert, libre et total aux données détenues par l'AEE. Quand ils acceptent de partager l'information, les fournisseurs de données doivent recevoir l'assurance qu'elle sera correctement traitée, diffusée, utilisée et identifiée, conformément à des règles et principes respectés par tous les pays et parties prenantes. A la suite d'une procédure de consultation approfondie, la Politique de l'Information sera soumise au Conseil d'Administration de l'AEE pour accord en mars 2013.

Alors qu'il reste un an et demi avant la fin du projet IEVP-SEIS actuel, nous allons bientôt assister à la concrétisation de ce changement d'approche dans le partage d'informations environnementales pour les pays voisins de l'Europe, grâce à un recueil conséquent d'exemples illustrant la volonté politique, l'intérêt et la capacité montrés par chacun pour partager des informations et des données environnementales.